



**Avis relatif à la proposition d'utilisation des budgets 2012
consacrés aux outils d'aménagement opérationnel :
rénovation urbaine et revitalisation urbaine**

1. SAISINE ET REPONSE

- Par son courrier reçu en date du 09 février 2012, le SPW-DGO4 a sollicité l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire sur la proposition d'utilisation des budgets 2012 consacrés aux outils d'aménagement opérationnel : rénovation urbaine et revitalisation urbaine. Cet avis doit être transmis au Ministre de tutelle de ces matières, Monsieur P. FURLAN.
- Ce point a été mis à l'ordre de la réunion de la section « Aménagement actif » de la CRAT du 02 mars 2012.
- Le présent avis a été approuvé par le Bureau de la CRAT du 8 mars 2012.

2. AVIS

Plutôt que de procéder à un examen des priorités, dossier par dossier, en collaboration avec les gestionnaires de dossier de la DGO4-DAO, la CRAT a jugé davantage opportun d'identifier les critères discriminants qui devraient servir de guide pour établir la priorité des projets à mettre en œuvre dans le cadre du budget annuel.

Dès lors, la CRAT souhaite que la priorité soit accordée aux projets suivants :

- Les projets déjà engagés (hors compléments supérieurs à l'inflation) ;
- Les projets qui répondent au critère de centralité ;
- Les projets qui respectent les critères de bon aménagement des lieux explicités dans les recommandations émises par la CRAT.


Pierre GOVAERTS,
Président